

APPEL A PROJETS 2025
CONTRAT DE VILLE TARBES LOURDES PYRENEES

quartiers2030

I/ CADRE GENERAL

Le contrat de ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées Engagements Quartiers 2030 a succédé depuis le 4 avril 2024 aux contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes 2015-2023.

Il constitue le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée, qui se verra réactualisé en 2027. La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et plus précisément son article 6, en fixe le cadre.

La circulaire de la secrétaire d'Etat en date du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, et l'instruction en date du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de Ville Engagements quartiers 2030, en rappellent les principes structurants à savoir :

- Une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire ;
- La prise en compte de la participation citoyenne dès l'élaboration du contrat de ville, permettant l'identification des grandes thématiques et projets à conduire tout au long du cycle 2024-2030 ;
- L'articulation du contrat de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire pour s'assurer de la forte mobilisation du droit commun.

Ces principes structurants permettront de :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses adaptées aux attentes des habitants en matière d'emploi, de transition écologique, d'éducation, d'accès à la culture, au sport et plus généralement d'accès à tous les services publics.

Ce contrat de ville est la concrétisation d'un travail partenarial et collaboratif qui a débuté en septembre 2023 associant les partenaires institutionnels signataires du contrat de ville, les associations, les habitants.

Le Contrat de ville Engagements quartiers 2030 Tarbes Lourdes Pyrénées a été signé le 4 Avril 2024, pour la période 2024-2030.

Les signataires sont les suivants : Etat, Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, Caisse d'Allocations Familiales, Inspection Académique, Agence Régionale de Santé, France Travail, Mission Locale, Banque des Territoires, Ville de Tarbes et de Lourdes, OPH65, SEMI, ICF Habitat, BPI France, GIP Politique de la Ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

L'appel à projet 2025 du Contrat de ville est organisé autour de 4 axes :

- Le plein emploi ;
- L'accès facilité aux services publics, l'émancipation, l'inclusion de tous ;
- Les transitions écologiques, numériques et sociales ;
- Les projets territoriaux thématiques par quartier.

II/ CADRE D'INTERVENTION 2025

Les financeurs du contrat de ville lancent un appel à projet ciblé sur des priorités identifiées par axe et, pour certaines, par quartier.

Seuls quelques objectifs du contrat de ville ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet 2025, dans un objectif de priorisation des actions et de cohérence des financements.

Sont exclus du présent appel à projets :

- Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité : appel à projets commun départemental piloté par la CAF.
- Les actions en matière de parentalité : appel à projet commun REAAP départemental piloté par la CAF.
- Les actions « culture et Politique de la ville » : appel à projet spécifique, commun avec la DRAC.

III/ CRITERES D'ELIGIBILITE

► Le porteur de projet :

Le GIP a vocation à financer principalement des associations, toutefois, tout acteur public ou privé peut répondre au présent appel à projets.

► Les territoires :

Les projets doivent concerner les habitants d'au moins un des quartiers prioritaires de Tarbes (Mouysset, Ormeau Bel Air, Laubadère, Solazur) et de Lourdes.

Les projets concernant les anciens quartiers de veille d'Aureilhan (Arreous, Courreous, Cèdres) et de Lourdes (iris Lannedarré) sont également éligibles sous certaines conditions (mobilisation préalable et prioritaire du droit commun notamment).

► Règlement d'intervention :

Financier :

- Le GIP finance uniquement des subventions de projets et ne finance pas des subventions d'investissement ;
- Les projets financés devront être obligatoirement co-financés, les subventions publiques seront limitées à 80% du budget prévisionnel. Les 20% restants devront être couverts par des fonds propres et/ou des financements privés ;
- Les aides financières font l'objet d'une décision d'attribution par l'assemblée délibérante du GIP ;
- De manière à favoriser les projets structurants, les projets supérieurs à 3000€ à Tarbes et supérieurs à 1500€ à Lourdes pourront être examinés avec une attention particulière ;
- Bien que le recours aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs soit privilégié, des projets annuels expérimentaux pourront être déposés s'ils représentent une réelle plus-value pour le territoire.

Eligibilité des bénéficiaires à une subvention :

- Pour être bénéficiaire d'une subvention, une association doit avoir déposé ses statuts en préfecture selon la Loi de 1901 ;
- L'attribution d'une subvention à un bénéficiaire n'est pas un droit pour le demandeur, y compris lorsque l'association ou l'organisme en a déjà bénéficié lors d'un exercice antérieur ;
- Une subvention peut être attribuée si l'association justifie d'au moins une année d'existence ;
- Pour être éligible à une subvention, le bénéficiaire doit pouvoir justifier d'une majorité de bénéficiaires QPV dans son projet (les ex QVA ne sont pas concernés) ;

Constitution du dossier :

- La demande de dossier de subvention – fiche action annuelle ou pluriannuelle ;
- Un courrier de demande qui accompagne le dépôt de la fiche action ;
- Le RIB de la structure ;
- Le projet associatif ;
- Le budget prévisionnel de l'association ;
- Le dernier rapport d'activités et rapport financier disponible ;
- La composition du bureau ;
- Le bordereau d'existence de l'association ;
- Le PV de la dernier AG.

Projets, articulations et finalités :

- L'insertion sociale et professionnelle doit être une finalité visée dans le cadre des actions et projets financés par le GIP Politique de la ville ;
- Le projet devra s'inscrire dans les politiques de droit commun * ou à défaut servir d'amorçage à des expérimentations qui pourront, si elles sont réussies, intégrer à termes les politiques de droit commun.
- Les projets déposés au titre de l'axe 4 (projets territorialisés) pourront faire l'objet d'un dépôt commun (consortium d'acteurs) auquel cas une structure partie-prenante de la démarche devra être identifiée comme pilote/coordonateur du projet commun ; des frais de coordination pourront être valorisés.
- Un projet pourra répondre à plusieurs axes.

► Les critères qualitatifs permanents

Méthode SMART

SPECIFIQUE : La structuration claire et synthétique du projet ;

MESURABLE : L'identification de critères exploitables permettant d'apprécier la pertinence du projet ;

ATTEIGNABLE : Le phasage du projet en cohérence avec les ressources financières et humaines disponibles ;

REALISTE : L'ancrage territorial du projet et l'adéquation de l'action avec le contexte territorial et les attendus du contrat de ville et les politiques de droit commun ;

BORNE DANS LE TEMPS : La clarté des étapes-clés du projet en lien avec le calendrier prévisionnel.

De façon transverse, les projets seront instruits avec une attention particulière portée à :

- L'articulation avec le droit commun : les projets doivent avoir été travaillés préalablement à leur dépôt avec les partenaires de droit commun, ils ne doivent pas être redondants avec ce qui existe déjà sur le quartier ou la ville. Ils doivent mobiliser en priorité les financements de droit commun.
- L'intérêt et le bénéfice apporté aux habitants du (des) quartier(s), en terme quantitatif et qualitatif.
- L'implication des habitants : les démarches de projet présentées dans le Contrat de ville doivent être construites autour de l'idée que les habitants peuvent agir sur les questions qui les concernent. Les actions dans lesquelles les habitants sont acteurs seront regardées avec une attention particulière. Elles devront faire ressortir l'implication réelle des habitants dans le projet.

* **Le droit commun** correspond aux politiques publiques sectorielles qui sont déployées sans distinction sur l'ensemble des territoires, y compris dans les quartiers prioritaires. Il ne s'agit pas seulement de moyens financiers, mais de l'ensemble des ressources de toutes natures mobilisées sur les territoires y compris les fonds européens. Ex : un service jeunesse déployé sur le territoire de toute une ville

- La prise en compte des enjeux républicains transverses à savoir : l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la république
- La mutualisation : les réponses communes faites par plusieurs partenaires autour d'une même thématique seront regardées avec attention, dans la mesure où elles permettent de développer une stratégie cohérente et de démultiplier les effets auprès des publics.
- Le montage financier : les aides du Contrat de ville doivent constituer un effet levier, un appui à l'innovation.

IV/ PRIORITES DE L'APPEL A PROJETS 2025

Les priorités sont décrites ci-dessous par axe. A titre d'exception, un projet innovant, ne rentrant pas dans les priorités énoncées ci-dessous, pourra être déposé, dans la mesure où il répond bien aux critères mentionnés ci-dessus.

LE PLEIN EMPLOI

Favoriser le plein emploi des habitants des quartiers prioritaires

La loi Plein Emploi doit permettre d'améliorer très significativement l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi, en levant les freins à l'insertion. L'expérimentation de la Cité de l'emploi et celles portées au titre du pacte des solidarités seront articulées avec le Réseau pour l'Emploi, au bénéfice des habitants des QPV, ce qui constituera la base fondatrice de l'axe plein emploi, enjeu majeur du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 Tarbes Lourdes Pyrénées.

Cet axe porte une double ambition :

- La poursuite de la capitalisation des projets dont les cibles ont été atteintes, le développement de nouveaux projets au regard de la nécessaire articulation avec France Travail ;
- L'articulation entre la Cité de l'Emploi et les dynamiques du Réseau pour l'Emploi, dans un contexte de mise en place de France Travail et de sa nouvelle gouvernance (poursuite du travail engagé au titre des clauses sociales, réalisation des 15 heures d'activité hebdomadaires pour les bénéficiaires du RSA en phase de test dans les Hautes-Pyrénées, poursuite du partenariat avec la CCI autour du club « les entreprises s'engagent » notamment).

Enjeux :

- Le repérage des publics à travers les politiques d'aller-vers dans une démarche d'insertion et de plein emploi ;
- Le développement du réseau d'aide à la création d'entreprises ;
- La mobilisation des entreprises dans une approche d'inclusion sociale et professionnelle.

OBJECTIFS	SOUS OBJECTIFS	ACTIONS-PISTES ENVISAGEES	TERRITOIRES	INDICATEURS
Contribuer à lever les freins à l'emploi	Favoriser l'autonomie dans la mobilité dans une approche systémique	Faciliter l'accès au permis de conduire (auto-école sociale, plateforme mobilité...) et à des solutions mobilité post permis	Tous quartiers	Nombre de permis proposés, nombre de solutions mobilités activées - Impact insertion
	Répondre aux besoins spécifiques de garde d'enfants des personnes en insertion et/ou travaillant à horaires décalés en accord avec les enjeux des CTG sur chacun des territoires	Favoriser le renforcement de l'offre en matière de garde d'enfants pour des parents des quartiers en insertion (crèche AVIP, ASSMAT issues des quartiers, coup de pouce répit parental...) et notamment si ça le nécessite à horaires décalés	Tous quartiers	Type de services déployés et nombre de places dédiées aux publics en insertion des QPV et nombre d'heures de gardes / Impact insertion
	Permettre aux personnes une remobilisation et une mise en action concrète vers l'emploi dans une approche intégrée	Accompagner l'émergence et l'expérimentation de dispositifs innovants (BRSA, familles monoparentales, invisibles...)	Tous quartiers	Nombre de projets accompagnés et impact insertion / liaison droit commun
		Soutenir la mise en œuvre de supports courts de mise à l'emploi dans une logique de parcours en articulation étroite avec le réseau des entreprises et le réseau de l'IAE (chantiers aux bénéficiaires du cadre de vie et de la cohésion sociale)	Tous quartiers	Nombre de chantiers réalisés / type de chantiers / Impact insertion
	Favoriser une expérimentation visant la remobilisation vers l'emploi des habitants concernés par le relogement	Lourdes	Expérimentation réalisée, nombre de personnes accompagnées, impact insertion	
Favoriser le lien entreprises/candidats à l'emploi des quartiers prioritaires	Permettre aux entreprises de découvrir le potentiel des candidats à l'emploi issus des quartiers en articulation étroite avec le club les entreprises s'engagent	Valoriser les candidatures des habitants des quartiers pour les rendre plus attractives pour les entreprises en complémentarité du droit commun (activités rémunérées à la carte 2027-2030, candidathèque...)	Tous quartiers	Type de démarches et de projets déployés pour valoriser les candidatures / Type et nombre d'ateliers développés par le droit commun

	Favoriser le premier emploi des jeunes	Avoir une visibilité plus fine sur les offres de parrainages proposés par le réseau pour l'emploi pour améliorer le réseau professionnel des candidats à l'emploi issus des quartiers et favoriser les orientations et le cas échéant développer de nouvelles offres	Tous quartiers	Liste de l'offre de parrainage disponible et retour sur publics positionnés
		Expérimenter des formes d'intégration progressives des jeunes en entreprises	Tous quartiers	A définir
Favoriser le développement d'activités économiques en cœur de quartier	Déployer le programme « Entreprenariat Quartiers 2030 »	Favoriser le travail indépendant sur les quartiers (accompagnement des créateurs d'entreprises et des entrepreneurs issus des quartiers, financement d'entreprises s'installant en cœur de quartier prioritaire) en s'appuyant notamment sur le dispositif Cités Lab et ses partenaires	Tous quartiers	Nombre de porteurs de projets d'entreprises accompagnés / Nombre d'entreprises active à 1, 3, 6 ans
		Soutenir l'innovation économique (valorisation de l'entrepreneuriat au féminin, test d'activités commerciales, coopératives éphémères, agriculture urbaine/économie circulaire...)	Tous quartiers	Nombre de projets émergents

POUR LA FACILITATION DE L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS, DE L'EMANCIPATION ET DE L'INCLUSION DE TOUS

Assurer un accès facilité aux services publics, l'émancipation et l'inclusion de tous doivent favoriser l'égalité des chances, garantir à tous les individus, à ce titre, de disposer des mêmes chances et des mêmes opportunités de développement social indépendamment de leur origine sociale, culturelle, ethnique ou religieuse. Au-delà d'une simple égalité des droits, l'égalité des chances consiste à soutenir et accompagner l'ensemble des publics au cours des différentes étapes de leur vie et ce dès le plus jeune âge.

Enjeux :

- Garantir la réussite éducative dans une approche coordonnée et territorialisée ;
- Prendre en compte le grand âge en favorisant l'autonomie des personnes âgées sur les quartiers prioritaires ;
- Permettre l'accès à la Culture pour tous dans une approche d'émancipation et de démocratisation ;
- Faciliter l'accès au sport pour tous comme levier essentiel de lutte contre les inégalités ;
- Développer des actions coordonnées en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

OBJECTIFS	SOUS OBJECTIFS	ACTIONS-PISTES ENVISAGEES	TERRITOIRES	INDICATEURS
Assurer une équité dans l'accès aux droits sociaux et en santé	Faciliter l'accès aux droits en matière de santé et de santé mentale	Consolider l'expérimentation de médiation en santé et contribuer à développer des actions liées à la prévention en santé	Tous quartiers	Nombre et type de suivis réalisés / types d'actions de prévention développées
		Contribuer au développement d'actions visant l'amélioration de la santé mentale en liaison avec les orientations du Pôle Territorial de Santé Mentale	Tous quartiers	Nombre de suivis / type de pathologie

Renforcer les actions de prévention et l'accès aux droits éducatifs	Lutter contre le décrochage scolaire des élèves habitant les quartiers prioritaires	Renforcer les actions en matière de réussite éducative et conforter les CLAS (PRE, accueil des enfants à partir de 2 ans, maintien du dédoublement des classes, FIP/CNR, inclusion des enfants allophones et en situation de handicap, cordées de la réussite...)	Tous quartiers	Mise en œuvre effective des dispositifs
		Réfléchir à des expérimentations utiles à la réussite éducative des élèves des QPV	Tous quartiers	Nombre de réunions dédiées
	Ouvrir les parcours à une dimension extraterritoriale	Favoriser la mobilité internationale des jeunes majeurs (18-30 ans) notamment par l'organisation d'échanges de jeunes accompagnés par les acteurs de la prévention dans le cadre d'ERAMUS +	Tous quartiers	Nombre de séjours organisés autour des échanges de jeunes / Nombre de pays
		Favoriser les échanges européens de professionnels sur les thématiques saillantes de la politique de la ville	Tous quartiers	Nombre de séjours professionnels développés
		Soutenir les cordées de la réussite	Tous quartiers	Nombre d'élèves accompagné sur la cordée / Impact orientation
		Encourager la mobilisation de jeunes sur les dispositifs d'engagements citoyens (SNU, Services Civiques...) et appuyer la structuration des parcours d'engagements notamment sur le volet Culture	Tous quartiers	Nombre de jeunes des QPV participants aux dispositifs dédiés
Favoriser les pratiques sportives, artistiques et culturelles, au service de l'interculturalité	Favoriser la rencontre et l'interconnaissance par la création artistique et les pratiques culturelles	Développer les résidences artistiques de territoire, à impact augmenté, en cœur de quartier en lien avec les projets structurants territorialisés en articulation étroite avec les labels culturels de l'Etat notamment pour les jeunes et très jeunes publics	Tous quartiers	Nombre de résidences réalisées - Niveau de coordination avec les autres acteurs - Nombre de réunions

		Participer à l'émergence de projets artistiques et innovants favorisant notamment la lecture, l'écriture, l'expression théâtrale en liaison entre autres avec le Contrat Territorial de Lecture	Tous quartiers	Nombre de projets déployés, d'associations impliquées
	Favoriser la rencontre et l'interconnaissance et les pratiques sportives	Développer l'accès aux pratiques sportives de pleine nature pour tous et notamment en milieu montagnard	Tous quartiers	Nombre de projets développés sports/loisirs et loisirs de pleine nature
		Favoriser les pratiques sportives en cœur de quartier et interquartiers	Tous quartiers	Nombre d'associations impliquées, nombre de projets développés en quartier et en interquartier
	Contribuer à faciliter l'accès à l'offre sportive et culturelle du territoire	Poursuivre les dispositifs Banque Sport/ Culture et Tickets Culture	Tous quartiers	Jeunes bénéficiaires des dispositifs
Participer à renforcer les compétences parentales (Appel à projets dédié REAAP)	Favoriser les échanges entre parents, entre parents/enfants et au sein de la communauté éducative	Participer au développement d'espaces de dialogue entre parents et entre parents et enfants à travers l'appel à projets REAAP (cafés des parents, café des habitants, LAEP Gepetto en balade, Ateliers socio-linguistiques, thérapies systémiques...)	Tous quartiers	Nombre de projets financés dans le cadre du REAAP
		Contribuer à améliorer la communication au sein de la communauté éducative, notamment entre parents et acteurs de terrain des quartiers (médiation et interprétariat spécifique)	Tous quartiers	Nombre d'entretiens médiatisés réalisés
Réaffirmer le cadre républicain, ferment du vivre ensemble	Participer à la lutte contre les discriminations	Soutenir des actions en faveur d'une sensibilisation aux problématiques de discriminations et de levée des représentations	Tous quartiers	Nombre d'actions réalisées / Nombre d'associations engagées sur les sujets / Nombre de personnes sensibilisées
	Contribuer à la promotion des valeurs de la République	S'assurer de l'orientation de publics et de professionnels vers le plan national des valeurs de la République	Tous quartiers	Nombre de formations déployées / Nombre de participants QPV total / Evolution des représentations

POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE, NUMERIQUE, SOCIALE ET URBAINE

Renforcer la résilience multidimensionnelle des quartiers

Qu'elle soit écologique, numérique ou encore sociale, la transition se caractérise par une transformation profonde des systèmes. Cette profonde mutation de la société implique, sur chaque territoire, l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Elle s'appuie sur l'adhésion et le changement des habitudes et des comportements de l'ensemble des citoyens. Cela nécessite des changements profonds qui imposent aux politiques publiques une double exigence d'efficacité environnementale et de justice sociale.

Enjeux :

- Améliorer le cadre de vie des habitants à travers des actions ciblées et renforcées sur les QPV ;
- Engager des dynamiques résilientes autour de quartiers « plus verts » ;
- Développer les mobilités douces et durables et les usages associés ;
- Assurer la continuité des engagements pris en matière de rénovation urbaine sur les quartiers.

OBJECTIFS	SOUS OBJECTIFS	ACTIONS-PISTES ENVISAGEES	TERRITOIRES	INDICATEURS
Améliorer l'accès et le maintien des personnes dans des logements de qualité, adaptés aux évolutions climatiques	Adapter les logements sociaux au changement climatique pour un "mieux vivre" chez soi et dans son quartier	Encourager les projets de renaturation des quartiers	Tous quartiers	Nombre de projets réalisés prenant en compte un volet verdissement et renaturation
Adapter les usages du quotidien pour une amélioration des conditions de vie des habitants Développer les solidarités au sein des quartiers	Lutter contre les précarités énergétiques	Mettre en place des actions de prévention de la précarité énergétique (électricité, chauffage) et de sensibilisation aux techniques écologiques et économes (eau, climatisation)	Tous quartiers	Nombres d'actions, nombres d'écoles concernées, nombre d'actions développées sur l'espace public, développement effective d'un Slime sur la CA TLP
	Dans le cadre de la Gestion urbaine et sociale de proximité par quartier, expérimenter des dispositifs partenariaux alternatifs visant à lutter contre les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants en cœur de quartier	Expérimenter des projets innovants tout en favorisant une communication simplifiée en matière de gestion des déchets et des encombrants, adaptée à la compréhension de l'ensemble des habitants des quartiers	Tous quartiers	Nombre de projets développés, type de supports de communication

	Permettre un numérique accessible et responsable en articulation avec la stratégie pour un numérique inclusif 2024-2030	Expérimenter des projets favorisant l'autonomie numérique de tous, l'équipement des foyers en matériel informatique (réemploi solidaire), la sécurisation des parcours numériques (sensibilisation au phishing, cyberharcèlement)	Tous quartiers	Type de projets développés et impact
Développer les solidarités dans les quartiers	Développer les liens intergénérationnels et interculturels	Contribuer à lutter contre l'isolement en favorisant des formes de cohabitations innovantes, à titre expérimental	Tous quartiers	Nombre de cohabitations développées, types d'actions innovantes
		Soutenir des actions de convivialité à des fins d'interculturalité	Tous quartiers	Nombre d'évènements conviviaux et interculturels Utilisation du FPH
Favoriser une alimentation locale, durable et accessible à tous	Maintenir, renforcer et expérimenter des actions de solidarité alimentaire	Maintenir, développer et expérimenter des actions de péréquation tarifaire, pour tendre vers une Sécurité Sociale de l'Alimentation à horizon 2030	Tous les quartiers, avec expérimentations renforcées à Laubadère	Typologie des bénéficiaires, type de projet développés
		Favoriser le développement d'épiceries participatives et/ou solidaires et les actions d'échanges autour des cultures alimentaires en cœur de quartier	Laubadère	Nombre d'épiceries participatives
	Favoriser le développement et l'animation de projets de productions vivrières en cœur de quartier	Tester des activités agricoles en cœur de quartier (favoriser la sensibilisation, la formation et l'installation aux métiers permettant la transition sociale et écologique / tester des activités agricoles hors et en cœur de quartier / mettre en œuvre des actions de formation aux métiers de l'agriculture vivrière, accompagner l'installation)	Laubadère	Typologie des activités agricoles développées

		Participer à la restructuration des jardins partagés en place et à la création de nouveaux espaces de jardins partagés	Tous quartiers	Type de jardins et animations
--	--	--	----------------	-------------------------------

PROJETS TERRITORIAUX THEMATIQUES PAR QUARTIER

Cette démarche spécifique et nouvelle s'inscrit dans une double dynamique, à la fois thématique et territoriale. Nourrie par la concertation citoyenne et l'identification d'axes thématiques forts et transverses, le GIP s'attachera à accompagner les QPV dans l'émergence de projets territorialisés structurants. Les modalités de collaboration pourront être inédites et devront, autant que possible, aboutir au développement de Convention Pluriannuelle d'objectifs (CPO).

Ces projets structurants pourront faire l'objet de financements croisés, notamment si des investissements sont nécessaires. Les opérateurs prenant part à leur conception, leur mise en œuvre et leur animation pourront prétendre à des subventions croisées. Compte tenu des dynamiques déjà à l'œuvre et des constats partagés, certaines pistes d'action se dessinent d'ores et déjà. Sous l'impulsion des dynamiques citoyennes, associatives et partenariales, d'autres émergeront et viendront au fil du temps les compléter :

- **Laubadère** – Valorisation de friches et expérimentation de maraîchage urbain, vers une alimentation durable et accessible et vers les métiers de la transition ;

Lors de la concertation des habitants, les problématiques liées à l'accès à l'alimentation et aux conséquences du changement climatique dans le quotidien des quartiers ont été abordées à plusieurs reprises.

Expérimenter des micro-projets semble pertinent : pour l'accès à une alimentation saine et durable des habitants du quartier, et dans un souci de renaturation du quartier, de création de supports aux parcours d'insertion et de mobilisation citoyenne autour d'une dynamique porteuse, en lien avec d'autres territoires, politiques de la ville (ferme urbaine du quartier de Saint-Herblain à Nantes, par exemple), et ruraux.

Les effets attendus des projets présentés sont :

- Axe plein emploi : La remobilisation ou mobilisation dans les parcours d'insertion : chantiers d'insertion, accompagnement dans la formation aux métiers de la transition, lever des freins à l'emploi notamment par les mobilités douces... ;
 - Axe services publics et émancipation de tous : rencontre d'habitants d'autres territoires et partage d'expériences, prévention de la délinquance et des incivilités ;
 - Axe transition : la création d'un cercle vertueux : alimentation durable, économie circulaire, renaturation des espaces urbains.
-
- **Solazur** – Construction partenariale d'un réseau de prévention/tranquillité ;

Depuis l'été 2021, un groupe de travail partenarial, rassemblant bailleur, associations et institutions, est mis en place à Solazur pour porter à la réflexion collective la problématique de la gestion des déchets et des encombrants, mais également des incivilités sur le quartier. En lien avec les actions partenariales de sensibilisation pérennisées en 2024-2025 et le renfort souhaité d'une présence de proximité qui sera coordonnée en propre avec le bailleur, il semble important de développer une série d'actions complémentaires qui permettront dans une logique de prévention à lutter contre les phénomènes de décrochage social ou de travailler les questions d'interculturalité.

Les effets attendus des projets présentés sont :

- Axe plein emploi : repérage et accompagnement renforcé des jeunes et adultes en décrochage social ;
 - Axe services publics et émancipation de tous : lutte contre l'isolement et le non recours aux droits, prévention de la délinquance et des incivilités, accompagnement vers les pratiques culturelles et sportives ;
 - Axe transition : lutte contre les précarités énergétiques, prévention des incivilités relatives aux déchets et aux encombrants.
-
- **Ormeau Bel-Air** - Expérimentation d'un lieu ressources, vers le renforcement de la cohésion du quartier dans le contexte du NPNRU ;

Le quartier Ormeau Bel-Air est celui qui présente la plus grande mixité sociale : copropriétaires et locataires de logements à caractère social y cohabitent, avec des besoins et des attentes très différents, notamment dans le contexte du renouvellement urbain en cours. Le projet de renouvellement urbain va entraîner, à termes, une réorganisation des espaces du quartier et une circulation facilitée vers le centre-ville. Accompagner les habitants dans ces changements semble primordial. La création d'un lieu mutualisateur, fédérateur d'énergies, mobilisateur de l'ensemble des habitants du quartier, porteur de possibilités d'actions collectives semble une opportunité intéressante. Il pourrait également permettre, pour le préfigurer, l'expérimentation de solutions aux défis de notre époque (Economie Sociale et Solidaire, ateliers autour des transitions, garde d'enfants alternative...).

Les effets attendus des projets présentés sont :

Axe plein emploi : découverte et expérimentation de projets ESS ;

Axe services publics et émancipation de tous : lutte contre le non-recours aux droits, développement d'actions de cohésion sociale et de participation citoyenne ;

Axe transition : accès facilité à des ateliers de sensibilisation aux enjeux du développement durable, de recyclage et de valorisation de biens matériels.

- **Mouysset** – Appui aux actions portées par l'Espace de Vie Sociale

Lors de la concertation citoyenne, les habitants de Mouysset mobilisés ont abordé les problématiques du vivre ensemble et de la cohésion sociale au sein du quartier, notamment sous le prisme de l'éducation et de l'accompagnement à la parentalité. Depuis plusieurs années, la maison de quartier de Mouysset, portée par la commune de Tarbes, œuvre pour la cohésion sociale dans un contexte de cohabitation des communautés qui a pu se montrer difficile par le passé. Au départ sous la seule impulsion d'une animatrice/coordinatrice, la dynamique s'est étoffée au fil du temps de bénévoles du quartier.

En 2023, ce lieu au service des habitants a été labellisé Espace de Vie Sociale par la CAF. Venir renforcer et compléter les propositions de cet EVS en matière d'accompagnement à la parentalité, à l'éducation et aux enjeux de l'interculturalité apparaît comme opportun pour approfondir les effets bénéfiques des dynamiques déjà à l'œuvre et éviter de nouveaux replis sur soi communautaires.

Les effets attendus des projets présentés sont :

Axe services publics et émancipation de tous : création d'espaces de cohésion symboliques à travers la parentalité et l'éducation
Amélioration de l'interconnaissance et de la compréhension des usages locaux en matière de parentalité et d'éducation
Sensibilisation des professionnels aux questions d'interculturalité

- **Ophite** – Accompagnement aux changements sociaux et urbains, dans le contexte du NPNRU et de la démolition du quartier à l'horizon 2030

Le QPV de l'Ophite connaît une baisse de sa population qui s'explique par le démarrage du NPNRU. Le processus de démolition engagé dans le cadre du NPNRU sera progressivement accéléré au rythme des phases successives de relogement des habitants dans d'autres secteurs de la commune de Lourdes. L'année 2030 marquera la disparition totale de ce QPV et coïncidera avec la fin du contrat de ville en cours.

Le maintien de l'Ophite dans la géographie prioritaire permet de poursuivre l'accompagnement réalisé jusqu'à présent par l'État et ses partenaires pour assurer cette sortie positive vers le droit commun.

La période 2024-2030 conduira à renforcer l'accompagnement humain et financier que permet la politique de la ville, assuré par le GIP, mutualisateur de stratégie et de financement, et par la commune de Lourdes, pour préparer les habitants du QPV à leur sortie de ce quartier vers d'autres quartiers de la ville et pour les accompagner dans l'appropriation de leur nouvel environnement, pour que le relogement soit une étape de vie positive pour eux.

Les effets attendus des projets présentés sont :

- La continuité d'activités de proximité développées sur l'Ophite en appui et soutien à la Maison du projet ;
- Le développement de projets, visant le vivre-ensemble, dans les quartiers d'accueil des relogés en cohérence avec les associations de proximité (maisons de quartier, amicales...) implantées sur les dits-quartiers avec l'appui de la collectivité ;
- L'accompagnement progressif des habitants vers de nouveaux lieux de vie.

V/ MODALITES PRATIQUES

1. Règlement financier

► **Les financements du contrat de ville ont vocation à venir en complément des financements dits de droit commun** (des autres partenaires publics) et/ou de fonds propres. Cela implique obligatoirement qu'il y ait un cofinancement de l'action déposée.

► **Aucun financement ne fera l'objet d'une reconduction systématique.** Un projet reconduit doit faire l'objet d'une nouvelle demande. Elle est assortie d'une évaluation précise. Il pourra être décidé d'appliquer une règle de dégressivité sur certains projets reconduits.

► **La subvention accordée est versée en deux fois :**

70 % à la signature de la convention d'attribution de subvention,

30 % à réception du bilan, après production des documents justificatifs et validation par le GIP du bilan qualitatif et financier.

2. Procédure de demande et d'instruction

► Merci de bien vouloir compléter **un dossier pour Tarbes et un dossier pour Lourdes**, à l'intérieur duquel vous pourrez insérer une ou plusieurs actions.

► **Calendrier**

Les dossiers doivent être renvoyés complets dans le respect de la date limite de retour fixée au plus tard **le jeudi 28 Novembre 2024**. **Les dossiers déposés après cette date ne seront pas examinés. Attention, il n'y aura pas de réponses complémentaires possibles dans la cadre d'un deuxième appel à projets. Tous les projets devront être déposés désormais en année civile (dans l'unique appel à projets du GIP) hormis pour les projets CLAS/REAAP.**

► **Contenu**

Les dossiers type de subvention sont téléchargeables sur les sites internet de l'agglomération TLP, de l'Etat et du Département.

Les réponses devront comporter obligatoirement :

- La demande de dossier de subvention – fiche action annuelle ou pluriannuelle (+ annexe projet pour les projets pluriannuels) ;
- Un courrier de demande qui accompagne le dépôt de la fiche action ;
- Le RIB de la structure ;
- Le projet associatif ;
- Le budget prévisionnel de l'association ;
- Le dernier rapport d'activités et rapport financier disponible ;
- La composition du bureau ;
- Le bordereau d'existence de l'association ;
- Le PV de la dernière AG.

Le calendrier prévisionnel d’instruction des dossiers est le suivant :

- **2 Octobre 2024** : Ouverture de l’Appel à projets Engagements quartiers 2030 Tarbes Lourdes Pyrénées ;
- **Du 2 Octobre au 28 Novembre** : Dépôt des fiches-actions par les opérateurs associatifs auprès du GIP ;
- **Du 28 Novembre 2024 au 30 Janvier 2025** : Instruction des dossiers par le GIP ;
- **1^{er} trimestre 2025** : Assemblée Générale du GIP – vote de la programmation ;
- **1^{er} trimestre 2025** : Notification aux opérateurs.

► Envoi des dossiers

Chaque demande devra être envoyée au GIP Politique de la ville par voie électronique et/ou en version papier.

- Par voie électronique uniquement en format word : elodie.portalier@gip65.fr et magali.malasigoitia@gip65.fr
- Pour plus de renseignements : GIP Politique de la ville, 30 avenue Saint Exupéry, 65 000 TARBES (Tél. : 05 62 53 34 59)



Dispositif régional de soutien aux actions et modalités de dépôt

Programmation 2025 : Appel à projets

➤ Soutien aux projets :

Les projets retenus par le dispositif régional en faveur de la Politique de la Ville interviendront majoritairement en faveur des habitants des quartiers prioritaires et **devront s'inscrire dans la programmation annuelle du contrat de ville**. Ils revêtiront un caractère à la fois structurant et innovant (échelle d'intervention large et en complémentarité avec l'offre existante), et s'inscriront dans un cadre partenarial large avec la mobilisation des partenaires locaux.

➤ Modalités de dépôt des demandes de subvention

Le dépôt des dossiers sollicitant la Région se fait de manière dématérialisée à partir du lien suivant : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>

Les porteurs de projets sollicitant la Région pour plusieurs actions devront regrouper leurs demandes en ne déposant qu'un seul dossier sur le portail des aides régional (même si ces actions concernent plusieurs contrats de ville). Une ventilation de la subvention régionale pour chaque action sollicitant le soutien régional devra être renseignée.

Les demandes devront être déposées sur le portail des aides régionales le 30 juin au plus tard